

ASSOCIATION EIVA

Une avocate spécialisée dans l'indemnisation des victimes

Après un accident de la route ou une agression, l'indemnisation des victimes repose essentiellement sur l'expertise des dommages corporels.

« Je me suis aperçue qu'ici, les gens sont moins bien indemnisés qu'en métropole ». Avocate spécialisée dans le droit du travail et les accidents corporels, Ingrid Geray se rend régulièrement dans l'île. Pour défendre ses clients, mais aussi participer à la structuration de l'antenne locale de l'association Eiva (Écoute et informations aux victimes d'accidents), une structure qui existe depuis une vingtaine d'années au plan national.

Cette disparité entre l'indemnisation reçue dans l'Hexagone et ici peut aller du simple au double. Voir beaucoup plus, selon Ingrid Geray, dont le cabinet stéphanois collabore étroitement avec l'association Eiva. « Cela tient surtout aux expertises médicales, qui ne sont pas toujours représentatives de l'ensemble des préjudices. Le médecin qui fait l'expertise est payé toute l'année par votre assureur. Les gens ne sont pas informés, ils pensent qu'on va les envoyer vers un médecin neutre, qui a une déontologie. Ce n'est pas forcément le cas. On conseille donc d'aller au rendez-vous avec un médecin de recours, ce qui garantit au moins un échange entre les deux praticiens », insiste l'avocate.

« Pas de conflit d'intérêts »

L'association Eiva Réunion, présidée par Alain Collet et désormais installée à la Maison des associations de Saint-Benoît, dispose d'une convention avec trois médecins de recours. Cela peut sembler peu, mais selon Ingrid Geray, c'est beaucoup. « C'est com-



L'avocate Ingrid Geray, entourée d'Alain Collet et Thierry Barret, de l'association Eiva. (Photo T.L.)

pliqué d'en trouver parce que cela leur demande beaucoup de temps pour préparer le dossier, participer aux expertises », souligne-elle, en relevant qu'elle préfère, lorsque c'est possible, traiter les dossiers directement avec les sièges des assurances à Paris.

À La Réunion, les assureurs auraient selon l'avocate bien saisi l'intérêt pour eux de ne pas faire monter les enchères en matière d'indemnités versées aux victimes d'accidents de la vie, du travail ou encore d'agressions violentes. « Avec notre cabinet, il n'y a pas de conflit d'intérêts: on ne travaille pas avec les assurances, mais uniquement avec les victimes », mentionne Ingrid Geray.

Thierry Barret, membre du bureau d'Eiva Réunion, se souvient que lorsqu'il a eu il y a vingt ans l'accident de la route qui lui vaut de se déplacer en fauteuil roulant, il avait été défendu par un avocat commis d'office. L'indemnisation qu'il avait perçue, dit-il, avait été sans commune mesure avec le préjudice subi. En passant par l'association, la victime signe une convention d'honoraires avec le cabinet Geray sans verser d'avance. L'avocate se rétribue sur un pourcentage de l'indemnisation.

Ingrid Geray est par ailleurs directrice du récent diplôme universitaire de « personne experte en situation de handicap », dont la première session locale est annoncée

pour l'année prochaine à l'UFV de Saint-Pierre. Le diplôme est soutenu notamment par l'Unesco et l'université de Paris Diderot.

Alain Collet et Thierry Barret suivent actuellement la formation de l'université parisienne, avec l'objectif de devenir enseignants pour les futures sessions locales du diplôme de personne experte en situation de handicap. « Cela peut déboucher sur les métiers de médiateur, éducateur thérapeutique, pair-aident, ou l'accompagnement de tierce personne. On pourra travailler dans des établissements de soins, il y a des métiers nouveaux qui vont émerger avec le soutien de l'ARS », se félicite Alain Collet.

Thierry LAURET

UN AN POUR LE CONJOINT VIOLENT

« J'ai cru mourir, mais je l'aime »

Jonathan S-V, 32 ans, est un conjoint violent. Mercredi dernier au Tampon, sa compagne Marie-Laura, qu'il fréquente depuis quatre mois, a vécu un déchaînement de violence. Plusieurs fortes gifles ont tuméfié son visage, doublées de coups de poing et de balai, qu'il lui a cassé sur le dos. Tout ça pour un coup de fil à son ex, en présence de sa fille mineure, et en état d'ivresse. Il a aussi proféré des menaces de mort avec un couteau et a mis le logement à sac, cassant du mobilier.

le juge du tribunal de Saint-Pierre.

Pourtant, en audition comme à la barre, le prévenu minimise les faits, malgré les photos impressionnantes. L'entaille au bras ? « C'est elle qui se coupe ». Rien à voir bien sûr avec l'assiette qu'il a brisée sur elle en la lançant. Les objets cassés ? C'est elle qui ne maîtrise pas ses nerfs.

Son casier aux cinq mentions – dont un mandat d'arrêt pour violence et menaces de mort cette année –, son addiction à l'alcool, ainsi que son absence de logement et de revenus, ne jouent pas en sa faveur.

« C'est elle qui se coupe »

Plusieurs autres scènes de violence en septembre, parce qu'elle voulait sortir voir sa famille ou était allée faire des courses, ont été dénoncées par sa fille aux gendarmes. « Et pourtant, elle ne vous charge pas, elle essaie même de vous protéger en ne parlant pas des violences antérieures », souligne

« Elle dit: "J'ai cru mourir, mais je l'aime" », relève la procureure. « Elle dit même qu'il lui a donné des claques pour la calmer ». Bref, « un couple pathologique » après quatre mois seulement de relation. Elle demande un an de prison avec maintien en détention. Ce que prononce le tribunal, qui l'envoie à Domenjod.

S.B.

CENTRE DE GESTION

Juliana M'Doihoma comme prévu

La liste conduite par Juliana M'Doihoma a été plébiscitée lors de l'élection du conseil d'administration du centre de gestion de La Réunion, mercredi.

La « liste d'union pour la convergence territoriale », seule en course, a été plébiscitée en faisant le plein de voix avec 4779 suffrages sur 4779 dans le collège des communes (20 sièges au conseil d'administration) et 2155 voix sur 2155 exprimées dans le

collège des établissements publics qui disposent de trois sièges (communautés d'agglomération notamment).

Le nouveau conseil d'administration procédera à l'élection du président, ou plutôt de la présidente, la maire de Saint-Louis à laquelle cette fonction est promise, le 9 novembre.

Le centre de gestion gère les carrières des agents de la fonction publique territoriale, les concours, etc.



La liste emmenée par Juliana M'Doihoma a fait le plein de voix.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Un espace d'accueil au Jumbo Score

Au centre commercial de Beaulieu, un espace d'accueil et d'écoute des victimes de violences conjugales s'installe du lundi au samedi dans le hall du supermarché.

Un petit espace à l'abri des regards, mais un lieu visible et stratégiquement placé dans le hall d'entrée du Jumbo Score de Beaulieu. Le supermarché reste un lieu où les femmes peuvent aller « sans devoir rendre de comptes » à leur bourreau, comme l'a souligné la sous-préfète Véronique Beuve, hier, à l'occasion de l'inauguration de l'espace d'accueil et d'écoute dédié aux victimes de violences intrafamiliales.

L'expérience avait été initiée avec l'Afect (Association féminine de l'Est contre la tristesse, tyrannie, traumatisme) pendant le confinement: 2.400 flyers avaient été distribués avec l'aide de la brigade de gendarmerie de Saint-Benoît, ce qui avait débouché sur 596 demandes d'information et 16 mises à l'abri de femmes victimes de la violence de leur conjoint.

Avec le soutien de l'État et la mise à disposition gratuite du site par les sociétés Mercialis et Sudeco, propriétaire et gestionnaire des galeries commerciales, l'espace d'accueil et d'écoute s'installe de manière pérenne. À partir du 2 novembre, il sera désormais ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 17 heures. L'accueil sera assuré par la psychopraticienne Sandra Bar-



Nicolas Faivre, Nadine Caroupanin, Véronique Beuve et Rolande Cazal. (Photo T.L.)

ret et par la présidente de l'Afect Rolande Cazal.

« Aller vers les victimes »

« Il s'agit d'une collaboration inédite et exemplaire entre groupes privés, association et État », souligne Véronique Beuve, en précisant qu'un dispositif identique est à l'étude au Leclerc de Piton Saint-Leu. « Il faut que cela soit anodin, faire la démarche sur un lieu spécifique, cela peut être difficile »,

appuie Nicolas Faivre, le directeur de Mercialis, tandis que Nadine Caroupanin, directrice régionale aux droits des femmes, estime que « ce premier point d'accueil à Beaulieu permet de franchir une étape dans la prise en charge ».

Après l'aménagement d'une salle spécifique à la gendarmerie de Saint-Benoît, avec une équipe de fonctionnaires spécialement formés pour l'accueil des victimes de violences intrafamiliales, et la mise en place début septembre au GHER d'une convention per-

mettant d'enregistrer des plaintes directement à l'hôpital, Nadine Caroupanin et Véronique Beuve se félicitent de l'ouverture prochaine d'un Service d'accueil d'urgence temporaire (SAUT) dans l'Est, d'une capacité de 13 places.

La nécessité d'une telle structure, dans la microrégion la plus touchée par ce fléau, avait été relevée lors du Grenelle des violences conjugales en septembre 2019. Selon Nadine Caroupanin, le personnel dédié au 3919 (le numéro Violences Femmes Info) « a été étoffé et la plage horaire a été élargie » afin d'apporter une première réponse aux récriminations sur la difficulté de joindre la plate-forme du 115.

Enfin, « un centre de prise en charge des auteurs » de violences conjugales « sera ouvert dans l'Ouest au mois de novembre », ajoute la directrice régionale aux droits des femmes, « avec des solutions d'hébergement pour écarter l'auteur, par exemple durant le dépôt de plainte ». Mais la principale difficulté reste de convaincre les victimes de la nécessité de saisir la justice: au GHER, sur les six plaintes enregistrées en deux mois, aucune n'a été convertie en plainte à la gendarmerie.

Thierry LAURET

En bref

■ Sainte-Suzanne

Vol à l'étalage

Le Carrefour de Sainte-Suzanne, à Quartier Français, a de nouveau reçu la visite d'un couple très connu des forces de l'ordre, mercredi après midi. Ils ont rempli leur chariot de diverses denrées alimentaires, d'alcool et de produits coûteux, téléphones et objets multimédia. Ils ont ensuite transféré une partie de leur « butin » dans un sac de congélation, avec une doublure munie d'une agrafe, façon double fond. La caissière n'a rien vu, mais les caméras ont immortalisé la scène. Ils n'ont pas pu nier les faits devant les agents de sécurité, qui ont appelé les gendarmes. Le drôle de couple, dont la garde à vue s'est révélée assez houleuse, répondra de son acte devant la justice, avec une convocation pour un « plaider-coupable » en avril et une convocation par officier de police judiciaire en juin.

■ Saint-Benoît

Serial voleurs de cliniques vétérinaires

Une série de vols dans des cliniques vétérinaires de l'Est a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi. Tout a commencé à Saint-Benoît vers minuit, avec une tentative de cambriolage avortée. Les voleurs sont alors remontés à Bras-Panon et ont pénétré dans une autre clinique pour animaux, où ils ont volé le fond de caisse et deux ordinateurs. Ils ont ensuite fait de même à Sainte-Suzanne, puis à Sainte-Marie. L'enquête en cours doit permettre de les identifier rapidement.